



BOB Software
version 3.4





Bienvenue dans la nouvelle version 3.4 de votre programme BOB Software

Cette mise à jour comporte comme toujours de nombreuses améliorations qui visent à améliorer l'efficacité et le confort de votre travail.

Cette version est intégralement adaptée aux **modifications réglementaires** qui sont récemment survenues et ce dans l'attente des modifications annoncées par le Ministère des Finances dans les formulaires de déclaration TVA et qui elles sont prévues pour le 1er janvier 2010.

1. Gestion des numéros de compte IBAN :

La normalisation européenne des numéros de compte bancaire destinée à faciliter les échanges au sein de la communauté européenne a conduit à la définition d'une structure du numéro des comptes comportant tout d'abord deux lettres représentatives du pays, un check digit codé sur deux chiffres suivi de l'identification du compte dont la longueur peut varier entre douze chiffres pour la Belgique et plus de vingt chiffres pour certains pays.

Pour les tiers situés en Belgique, vous pouvez naturellement continuer à utiliser l'ancien numéro de compte. Vous apercevrez donc dans les fiches signalétiques des tiers des zones permettant d'encoder les numéros de compte dans les deux formats.

Dans toutes les fonctions intégrées au module de liaison bancaire, les échanges bancaires traiteront l'un ou l'autre format de manière transparente à l'utilisateur.

2. Fiches de commission :

Le Ministère des Finances permet désormais de déposer les fiches de commission (281.50) au format XML par voie électronique. Pour ce faire, vous disposez dans l'écran de génération de la liste des formulaires à éditer d'un bouton permettant de générer le fichier à transférer à l'Administration. Pour cela, il est nécessaire de télécharger sur notre site un programme qui sera intégré à BOB Software et qui prendra en charge ce format. Nous vous invitons à prendre connaissance auprès de votre revendeur de la procédure à suivre pour le dépôt sur le site du Ministère des Finances.

3. Déclaration TVA (GD du Luxembourg)

BOB Software génère le formulaire spécifique réservé pour la ventilation des montants des frais généraux soumis à TVA en fonction de leur nature.

BOB Software permet également d'éditer une liste complémentaire reprenant le détail de chacune des cases de la déclaration par compte général et par taux de TVA. Il est également possible de sortir un historique détaillé de ces opérations de même qu'un récapitulatif par fournisseur.

4. Accès au site VIES

Un site internet est mis à votre disposition pour permettre la vérification des numéros de TVA européens des entreprises avec lesquelles vous êtes en relation. Ce site est entièrement gratuit et pour les sociétés belges, fournit directement l'adresse de leur siège social.

Dans les fiches signalétiques des tiers, un bouton situé à côté de la zone réservée au numéro de TVA et frappé du sigle « VAT » permet la connexion directe à ce site et la récupération des informations disponibles.





A côté de ces améliorations réglementaires, la version 3.4 propose des **améliorations fonctionnelles** qui vous permettront d'améliorer la qualité et l'efficacité de votre travail quotidien.

Parmi ces améliorations, nous pouvons citer entre autres :

■ **la vérification des doublons lors de l'encodage des documents en comptabilité générale.**

Il sera désormais impossible d'encoder par inadvertance deux fois le même document, le programme vous avertissant lorsqu'il détectera l'existence d'un document déjà existant pour le même tiers, la même date et le même montant.

■ **l'impression au format PDF des informations de consultation.**

Il vous est désormais possible de sauvegarder dans un fichier au format ACROBAT PDF et donc directement imprimable les informations contenues dans les grilles de consultation en enfonçant simplement la touche F12.

Il vous est également possible d'envoyer directement par e-mail le contenu de cette grille grâce à la touche Shift F12.

■ **la récupération des accusés de réception TVA.**

Dans la version actuelle de BOB Software, vous disposiez déjà de la possibilité de déposer directement les déclarations TVA sous format électronique sur le site du Ministère des Finances. Lors du dépôt de ces déclarations, le serveur du Ministère des Finances génère directement un accusé de réception qui devra être téléchargé au format XML. Lors de la récupération de ce fichier, le programme BOB Software mémorise automatiquement au niveau de la liste des documents officiels la réception de cet accusé.

■ **l'importation des OD au format XLS**

Le programme d'encodage des OD dispose d'un bouton permettant d'importer directement des écritures d'opérations diverses qui auraient été préparées dans un fichier au format XLS. Cette fonctionnalité permet d'intégrer très facilement les nombreuses opérations diverses préparées par des experts dans des fichiers externes.

Cette fonctionnalité s'avère naturellement très utile entre autres pour l'intégration des écritures relatives aux salaires, à l'amortissement des immobilisés et aux opérations de clôture des exercices fiscaux préparés par les expert-comptables.